

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h30 à Charleval, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etai ent présents :
En exercice : 48	Amfreville les Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Houy,
	Beauficel-en-Lyons M. Pillet,
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin M. Halot,
Présents : 46	Charleval Mmes Dalissier, Masson, MM. Calais, Durand,
Votants : 47	Douville/Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury sur Andelle Mmes Bellanger, Collemare,
	Flipou M. Cousin,
	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
	Le Tronquay M. Bournisien,
Date de convocation :	Les Hogues Mme Bachelet,
Le : 6 mai 2026	Letteguives Mme Collard,
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Canu,
	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
	Ménesqueville M. Cahagne,
Délibération publiée	Perriers/Andelle Mmes Bonay, Lebourg, MM. Defrance, Mazurier,
Le :	Perruel M. Quéné,
	Pont Saint Pierre Mme Lavigne-Courteux, M. Hébert,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle Mmes Le Breton-Palier, Rayer, Simon, MM. Chivot, Romet,
	Rosay-sur-Lieure Mme Chapelle,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger Mme Loison, M. Cosaque,
	Vandrimare Mme Pluvinet-Delatre, M. Bézirard,
	Vascoeuil M. Moëns.

Pouvoir : M. Vieillard R. à M. Vieillard G.

Administration générale : Désignation des membres de la commission thématique « Politique associative et sportive »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°89_2026 du conseil communautaire en date du 16 avril 2026 portant création des commissions thématiques suivantes : « Finances et affaires générales » ; « Attractivité » ; « Senior et santé » ; « Voirie et mobilité » ; « Patrimoine bâti et coopération avec les communes » ; « Urbanisme et environnement » ; « Cycle de l'eau » ; « Politique associative et sportive » ; « Familles » ;

Vu l'accord unanime des conseillers communautaires de procéder à l'élection des membres des commissions thématiques à la main levée ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

désigne les membres suivants pour la commission thématique « Politique associative et sportive » :

Amfreville-les-Champs	BUTEAU LEMIÈRE	Sandrine	Lisors	COSSVILLE	JOSE
Bacqueville	NOLIUS	José	Lorleau	CUFFEL	Christophe
Beauficel-en-Lyons	FRONTIGNY	Stéphane	Lyons-la-Forêt	DE LASSUS SAINT GENIES	Isabelle
Bosquentin	DUDZINSKA	Katarzyna	Ménesqueville	FERET	Béatrice
Bourg-Beaudouin	PREVEL	Anthony	Perriers-sur-Andelle	DUMONTIER	Pascal
Charleval	DURAND	Arthur	Perruel	TEMANS	Sophie
Douville-sur-Andelle	CHRISTOPHE	Laëtitia	Pont-Saint-Pierre	LAVIGNE-COURTEUX	Valérie
Fleury-la-Forêt	FREMIN	Sylviane	Radepont	TORCHY	Anais
Fleury-sur-Andelle	ROPERT	Alban	Renneville	VIEILLARD	Charles
Flipou	DEBUYSER	Mickaël	Romilly-sur-Andelle	LE BRETON-PALIER	Josette
Houville-en-Vexin	LARCHER	Didier	Rosay-sur-Lieure	VASSEUR	Thierry
Le Tronquay	MAZURIER	Catherine	Touffreville	BRIFFARD	Marie
Les Hogues	LEMOINE	Julia	Val d'Orges	VINCENT	Mathieu
Letteguives	FERAY	Betty	Vandrimare	DEMARE	Guillaume
Lilly	GIRARD	Freddy	Vascœuil	CARON	Nadine

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Arthur DURAND



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.